

L'article 52 du Règlement

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, c'est une demande opportune et appropriée que le député de Skeena (M. Fulton) vous a présentée lorsqu'il a réclamé un débat spécial au sujet de la terrible catastrophe qui s'est produite dans la baie Prince William et qui est attribuable à l'échouement d'un pétrolier qui devait quitter la baie Prince William à destination du sud des États-Unis. La tragédie sert à rappeler aux Canadiens, aux Américains et en particulier à la population de la Colombie-Britannique l'énorme responsabilité que nous devons tous assumer puisque dans une société où nous dépendons tous d'une forme quelconque de pétrole et d'énergie, le transport de ces ressources énergétiques comporte des risques redoutables. Nous devons avoir confiance dans les systèmes que nous utilisons et être convaincus que notre précieux habitat naturel et notre environnement ne sont pas menacés par une catastrophe de cette ampleur.

Comparativement à un autre déversement, celui de Grays Harbour, puisque le député de Skeena en a parlé, celui du Exxon Valdez est cinquante fois plus important et seulement le cinquième du contenu du pétrolier s'est déversé le matin du vendredi saint, soit il y a une dizaine de jours.

En tant que citoyen de la Colombie-Britannique et ministre responsable des Pêches et des Océans, je peux vous assurer, monsieur le Président, que nous ne nous contentons pas de regarder passivement filer le temps. Nous sommes très préoccupés. J'aime penser que les députés d'en face sont aussi préoccupés que leur porte-parole l'a laissé paraître dans son discours, il y a un moment. Aucun parti à la Chambre des communes n'est seul à s'inquiéter pour notre précieux environnement et à être conscient de la nécessité de nous assurer que ce genre de catastrophes ne se produira plus jamais le long des côtes de la Colombie-Britannique.

Nous devons être précis lorsque nous discutons d'une question aussi grave. Je sais que le sujet suscite beaucoup d'émotivité. Je m'inquiète particulièrement pour les dangers qui pèsent sur les pêches et les mammifères marins de la Colombie-Britannique, si cette nappe de pétrole devait atteindre nos eaux ou nos côtes qui nous sont si chers.

Le député de Skeena n'éclaire personne lorsqu'il fait des déclarations qui ne sont pas vraies comme il l'a fait dans la lettre qu'il vous adressait ce matin, monsieur le Président. Il importe de reconnaître que pour le moment, en nous fondant sur les avis de nos meilleurs chercheurs, océanographes et météorologues, la nappe de pétrole ne se dirige pas vers les eaux canadiennes ni vers nos côtes. En fait, en ce moment, elle se déplace vers le sud-ouest, le long de la péninsule aléoutienne et vers le haut Pacifi-

que Nord. Je sais que beaucoup s'inquiètent. Nous sommes tous désolés de savoir que 750 milles de côte dans la baie Prince William ont été touchés par la marée noire. Nous n'aimons pas voir les photos de loutres marines, de mammifères marins et d'oiseaux recouverts de pétrole et qui se meurent.

Si nous voulons évaluer les effets de cette tragédie et en tirer une leçon, il importe que nous disions toute la vérité sur l'affaire. Le député de Skeena a déclaré dans la lettre qu'il vous a adressée ce matin, monsieur le Président, que la nappe de pétrole s'approche manifestement des eaux canadiennes et du littoral canadien. Il est primordial qu'à la Chambre nous exposions les faits avec précision; en réalité, cette déclaration est erronée. Il a ajouté dans sa lettre que nous devons mobiliser les forces nécessaires pour intervenir, car cette marée noire détruit nos ressources et s'approche de l'Entrée Dixon. Or, ces déclarations ne sont pas vraies.

Je peux assurer aux Canadiens, en ma qualité de ministre responsable du Service hydrographique du Canada et de nos Divisions des sciences océaniques, que, d'après les observations directes de ces services et la surveillance aérienne qu'ils assurent—et je suis certain que les renseignements qui m'ont été transmis sont exacts—cette marée noire ne se dirige pas vers les eaux et les côtes canadiennes. Je répète, la nappe de pétrole ne se dirige pas vers les côtes canadiennes.

Le pétrole provenant de l'Exxon Valdez se répand comme on l'avait prévu en suivant les courants connus et, après avoir quitté la baie Prince William et le golfe de l'Alaska, il se déplace vers l'ouest. Je suis persuadé que le député de Skeena et tous ses collègues d'en face savent que le pétrole se dirigeait hier en direction de l'ouest.

Le pétrole s'est d'abord répandu en direction sud-ouest en suivant les courants à l'intérieur de la baie. A la sortie de la baie, il a été entraîné par les courants qui caractérisent le nord-est du Pacifique à ce temps-ci de l'année. Le courant tourne dans le sens inverse de celui des aiguilles d'une montre, d'est en ouest, le long de la rive nord du golfe.

Je n'essaie pas de minimiser le problème. J'essaie simplement de mettre les faits en lumière. Il importe au plus haut point que les Canadiens aient dès maintenant l'assurance que, selon nos scientifiques les plus solides, la marée noire ne se déplace pas vers la côte canadienne. En fait, nos prévisions se vérifient. Le pétrole atteindra bientôt le sud de la partie ouest de Resurrection Bay. Il n'y a aucune trace du pétrole à l'ouest de ce point. En conséquence, je puis dire en toute confiance que le pétrole se dirige vers l'ouest et non vers les eaux canadiennes, ni vers l'Entrée Dixon, qui est en fait à plus de 1 000 kilomètres de distance.